BNP Paribas Fortis Funding (LU) Euribor Floater Note 2016/3

FLASH INVEST
Novembre 2011

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée

- 5 ans
- Droit au remboursement à 100% à l'échéance
- 20 coupons trimestriels compris entre 2,50% et 5,50% (taux bruts sur base annuelle)
- Profil conservateur à neutre

La **BNP Paribas Fortis Funding (Lu) Euribor Floater Note 2016/3** (en abrégé **BP2F Euribor Floater Note 2016/3**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent et à rembourser au minimum le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le capital investi.

La **BP2F Euribor Floater Note 2016/3** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et plus particulièrement le taux Euribor à 3 mois.

Principales caractéristiques

- ✔ Maturité de 5 ans.
- ✔ Droit au remboursement du capital à 100% à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✔ Droit à un coupon trimestriel compris entre un minimum de 2,50% et un maximum de 5,50% (taux bruts sur base annuelle) et déterminé par le niveau du taux Euribor à 3 mois à la date d'observation correspondante.
- ✔ Profil d'investisseur: conservateur à neutre.

Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 15 novembre à 9 h au 14 décembre 2011 à 16 h.
Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**
- via **Phone banking** (au 02 433 40 32)
- via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Anticiper une hausse du taux court… même si elle ne se produit pas

En relevant son taux directeur une première fois en avril 2011 et une deuxième fois, en juillet 2011, pour le porter ainsi à 1,50%, la Banque centrale européenne (BCE) a mis fin à la période la plus accommodante de son histoire (le taux de refinancement était bloqué à son niveau plancher de 1% depuis mai 2009). Sans surprise, ces deux resserrements monétaires ont été motivés par la nécessité de contrer l'accélération de l'inflation, essentiellement imputable à la hausse des prix des matières premières.

Mais la croissance mondiale accuse aujourd'hui un net ralentissement qui, en tempérant la demande de matières premières, devrait avoir un effet stabilisateur sur leurs prix. De plus, au sein même de la zone euro, les rythmes de croissance varient fortement d'un pays membre à l'autre. Le 4 novembre 2011, la BCE n'a donc pas hésité à abaisser son taux directeur à 1,25%, dans le but de contrer une récession en Europe. (Source: BNP Paribas Fortis)

Dans ce climat difficile et incertain, l'exercice des prévisions s'avère particulièrement délicat ! Le choix de la formule d'investissement la plus appropriée aussi…

Les taux d'intérêt ont plongé à des niveaux historiquement bas. Une hausse des taux d'intérêt provoquant généralement une perte de valeur pour les obligations à long terme existantes, mieux vaut donc éviter les échéances longues. Mais en se cantonnant aux échéances courtes, comment l'investisseur peut-il envisager un rendement plus élevé que celui que lui offrent les instruments monétaires ?

En optant pour la BP2F Euribor Floater Note 2016/3!

Grâce à la BP2F Euribor Floater Note 2016/3,

- ✔ vous bénéficiez d'un coupon trimestriel qui vous assure un revenu récurrent et permet une réaction à l'évolution du taux court européen plus rapide que via un coupon annuel,
- ✔ vous prenez une longueur d'avance sur une éventuelle hausse du taux court européen (au travers de l'évolution du taux Euribor à 3 mois),
- ✔ vous gardez cette longueur d'avance aussi longtemps qu'il continue à évoluer à de faibles niveaux,
- ✔ et surtout vous le suivez à la hausse jusqu'à un maximum de 5,50% (taux brut sur base annuelle) s'il se met à grimper plus vigoureusement.

Euribor 3 mois

Le taux Euribor – Euro Interbank Offered Rate – est un taux interbancaire de référence. Il correspond au taux moyen auquel les banques se prêtent de l'argent au sein de la zone euro sur diverses échéances s'étalant de 1 semaine à 12 mois. Comme son nom l'indique, l'Euribor 3 mois vise ainsi une échéance de 3 mois.

Le graphique ci-contre illustre l'évolution du taux Euribor à 3 mois depuis juin 1999 par rapport au plancher de 2,50% et au plafond de 5,50%.

Au 4 novembre 2011, le taux Euribor à 3 mois se situait à 1,488%. Ce taux peut être consulté dans la presse financière.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

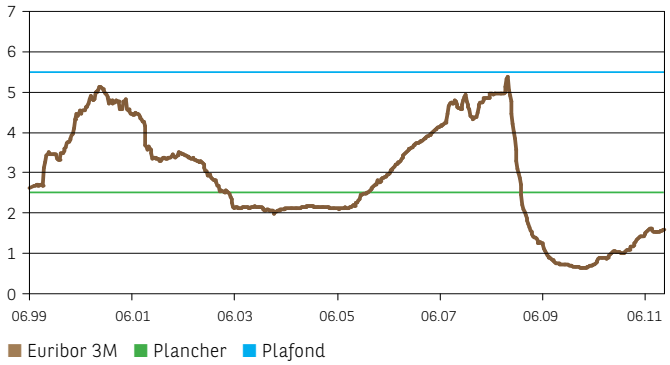

Source: Bloomberg (données arrêtées au 4 novembre 2011)

20 coupons trimestriels compris entre 2,50% et 5,50% (taux bruts sur base annuelle)

La BP2F EURIBOR FLOATER NOTE 2016/3 donne droit

✔ **au remboursement à 100% du capital à l'échéance** (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant);

✔ **à la distribution d'un coupon trimestriel** compris entre 2,50% et 5,50% (taux bruts sur base annuelle) et déterminé par le niveau du taux Euribor à 3 mois à la date d'observation correspondante (voir tableau en page 4). Concrètement, le coupon trimestriel brut effectivement distribué sera compris entre un minimum de 0,625% et un maximum de 1,375%.

Tableau récapitulatif des coupons trimestriels potentiels			
Niveau de l'Euribor 3 mois à la date d'observation	**Inférieur à 2,50%**	**Compris entre 2,50% et 5,50%**	**Supérieur à 5,50%**
Taux brut (sur base annuelle) du coupon	2,50%	Exactement égal à l'Euribor 3 mois	5,50%
Taux brut du coupon effectivement distribué	0,625% (2,50%/4)	Euribor 3 mois/4	1,375% (5,50%/4)
Rendement actuariel brut à l'échéance sur base du prix d'émission de 101,25% et dans l'hypothèse où les 20 coupons versés seraient tous de la même catégorie (même colonne)	2,25%	Compris entre 2,25% et 5,32%	5,32%

Détermination du coupon trimestriel

Le montant du coupon trimestriel est fixé juste avant la période d'intérêt. Le niveau du taux Euribor à 3 mois à la date d'observation précédant la période d'intérêt détermine le taux (brut sur base annuelle) du prochain coupon.

Trois cas de figure sont possibles:

Le taux Euribor à 3 mois est inférieur à 2,50%	Le taux Euribor à 3 mois se situe entre 2,50% et 5,50%	Le taux Euribor à 3 mois est supérieur à 5,50%
Le coupon trimestriel distribué est de 2,50% (taux brut sur base annuelle).	Le coupon trimestriel distribué est précisément égal au taux Euribor à 3 mois (taux brut sur base annuelle).	Le coupon trimestriel distribué est de 5,50% (taux brut sur base annuelle).
Exemple Supposons que l'Euribor 3 mois se situe à 1,80% le 19/03/2012. ➡ Il est inférieur à 2,50%. ➡ Le coupon brut payé le 21/06/2012 sera de 2,50% (sur base annuelle), soit 0,625% effectivement distribué.	**Exemple** Supposons que l'Euribor 3 mois se situe à 4,00% le 19/09/2013. ➡ Il se situe entre 2,50% et 5,50%. ➡ Le coupon brut payé le 23/12/2013 sera de 4,00% (sur base annuelle), soit 1,00% effectivement distribué.	**Exemple** Supposons que l'Euribor 3 mois se situe à 6,80% le 17/03/2016. ➡ Il est supérieur à 5,50%. ➡ Le coupon brut payé le 21/06/2016 sera de 5,50% (sur base annuelle), soit 1,375% effectivement distribué.

Donnés à titre purement illustratif de la méthode de calcul du coupon trimestriel, les trois exemples repris ci-dessus ne préjugent pas de l'évolution future de l'Euribor 3 mois et ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Date d'observation	Période d'intérêt		Date de paiement
	Début	Fin	
19/12/2011	21/12/2011	21/03/2012	21/03/2012
19/03/2012	21/03/2012	21/06/2012	21/06/2012
19/06/2012	21/06/2012	21/09/2012	21/09/2012
19/09/2012	21/09/2012	21/12/2012	21/12/2012
19/12/2012	21/12/2012	21/03/2013	21/03/2013
19/03/2013	21/03/2013	21/06/2013	21/06/2013
19/06/2013	21/06/2013	21/09/2013	23/09/2013
19/09/2013	21/09/2013	21/12/2013	23/12/2013
19/12/2013	21/12/2013	21/03/2014	21/03/2014
19/03/2014	21/03/2014	21/06/2014	23/06/2014
19/06/2014	21/06/2014	21/09/2014	22/09/2014
18/09/2014	21/09/2014	21/12/2014	22/12/2014
18/12/2014	21/12/2014	21/03/2015	23/03/2015
19/03/2015	21/03/2015	21/06/2015	22/06/2015
18/06/2015	21/06/2015	21/09/2015	21/09/2015
17/09/2015	21/09/2015	21/12/2015	21/12/2015
17/12/2015	21/12/2015	21/03/2016	21/03/2016
17/03/2016	21/03/2016	21/06/2016	21/06/2016
17/06/2016	21/06/2016	21/09/2016	21/09/2016
19/09/2016	21/09/2016	21/12/2016	21/12/2016

Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F Euribor Floater Note 2016/3 est destinée à l'investisseur présentant un profil **conservateur à neutre**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Le pour et le contre...

Avantages	Risques
• **Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance**, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. • **Droit à un coupon trimestriel compris entre 2,50% et 5,50%** (taux bruts sur base annuelle) et déterminé par le niveau du taux Euribor à 3 mois. Tenant compte du prix d'émission (101,25%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 2,25% et un maximum de 5,32%. • **Protection contre une stagnation ou une chute du taux court européen** Droit à un coupon trimestriel minimum de 2,50% (taux brut sur base annuelle) même si le taux Euribor à 3 mois se situe sous ce niveau. • **Possibilité de suivre le taux court européen à la hausse jusqu'à un maximum de 5,50% (taux brut sur base annuelle)**.	• **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. • **Risque de liquidité**: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale. • **Risque de marché**: le cours de cet instrument de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution des taux d'intérêt et plus spécifiquement des taux courts.

Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le **Prospectus** et à considérer la décision d'investir dans la BP2F Euribor Floater Note 2016/3 à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le **Prospectus** est constitué
- du prospectus de base daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, et
- des Final Terms datées du 14 novembre 2011.

Ces deux documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.
Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A1 (*under review*) chez Moody's, AA- (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*negative rating watch*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres
- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS0702017806 - Série 737.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance est invité à prendre contact avec son conseiller en agence. Dans des conditions normales de marché, le rachat des titres pourra intervenir et les ordres seront traités de gré à gré, le jour même de leur réception, avec une fourchette achat/vente de maximum 1%.
  Le prix de cet instrument de dette peut être volatil. Pour une information plus détaillée sur les frais relatifs au rachat des titres, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.
- Sous-jacent: Euribor 3 mois.

Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.

Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est destinée à l'investisseur présentant un profil de risque **conservateur à neutre**. Elle peut néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Durée

Date d'émission et de paiement: 21 décembre 2011.
Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale.

Date d'échéance: 21 décembre 2016, soit une durée de 5 ans.
Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Rendement

- **Droit à un coupon trimestriel** compris entre un minimum de 2,50% et un maximum de 5,50% (taux bruts sur base annuelle) et déterminé par le niveau du taux Euribor à 3 mois. Tenant compte du prix d'émission (101,25%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 2,25% et un maximum de 5,32%.
- Dates d'observation de l'Euribor 3 mois, périodes d'intérêt et dates de distribution des coupons: voir tableau en page 4.

Frais

Frais
- **Service financier**: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres**: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Commissions
- **Commission payée par l'investisseur**: commission de placement de 1,25% à charge de l'investisseur particulier, non récurrente, comprise dans le prix d'émission et donc payable d'avance par l'investisseur particulier au distributeur.
- **Autres commissions, comprises dans la valeur de l'obligation structurée et donc dans le prix d'émission**: pour information, des commissions relatives à cette émission sont payées par l'émetteur et/ou par la contrepartie de l'émetteur qui couvre le dérivé compris dans l'obligation structurée. Ces commissions se subdivisent comme suit:
  - une commission au titre de la distribution et à titre d'apporteur d'affaire de maximum 0,50% récurrente et payable annuellement au distributeur;
  - une commission de structuration de 0,05%, non récurrente et payable à la date d'émission au dealer (voir Final Terms du 14 novembre 2011) de l'obligation structurée.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique
Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).

Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est détaillée en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante quant au profil de risque et/ou à la valeur de la BP2F Euribor Floater Note 2016/3 via le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

11.2011 - Editeur responsable: Fr. Peene - Fortis Banque SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702